Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I16B-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 I 16B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

I.16 Bis
Convention de développement artistique et culturel entre la DRAC de Nouvelle Aquitaine et la ville de Marmande – Année 7 -2024
(Annule et remplace la délibération 2024.I.16 Erreur matérielle)

Dans le cadre des orientations générales de la politique culturelle de la Ville et à travers le travail des structures culturelles municipales, les temps forts transversaux mis en œuvre, le lien aux opérateurs associatifs et privés ont permis de créer une dynamique artistique et culturelle de fond et de long terme.

Cette politique s'appuie sur les secteurs proches comme l'éducation, le social, l'accompagnement professionnel des jeunes et la prise en charge des personnes éloignées de l'offre. Le travail demande à être soutenu dans sa mise en place opérationnelle. C'est une véritable politique de développement culturel territorial qui est en construction, sous-tendue par une politique de solidarité et de démocratisation culturelle. La convention de développement culturelle 2021/2024 signée entre la Ville de Marmande et la Direction régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine vient conforter cette démarche.
Rejoignant en cela la politique de développement culturel et artistique territorial menée par l'État, la Ville de Marmande propose de nouveaux outils, de nouvelles perspectives de lien entre la création artistique et les habitants, via un regard renouvelé.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I16B-DE

Le ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine pour mission :

- le soutien à la création, à la diversité artistique et à la diffusion auprès du plus large public,
- la conservation et valorisation du patrimoine
- l'accès à la culture au plus grand nombre en favorisant la démocratisation culturelle, le vivre ensemble, la lutte contre les exclusions, les inégalités territoriales et culturelles.

Dans le cadre de la demande de **subvention 2024**, 2 volets ont été développés :

- La médiation culturelle au service de la jeunesse et des solidarités.
- Le soutien à une politique numérique innovante.

Par ailleurs, la transversalité avec l'agglomération Val-de-Garonne à travers le développement d'une politique culturelle à destination de la petite enfance, et les actions menées dans le cadre des résidences d'artistes ou de la diffusion du chant lyrique est précisée.

Au-delà de ces axes, la convention se donne aussi pour objectif d'accompagner la réflexion stratégique sur des projets artistiques et culturels liés aux spécificités de la ville, comme la musique et l'art lyrique ou l'évolution du site de l'ancienne usine CESA en tiers-lieu *CESA'ME*.

Cette usine, ancien lieu de vie, de travail, de confrontations sociales, d'intégration de multiples populations constitue une histoire forte à étudier. La ville souhaite développer des projets qui permettront de prendre la mesure de l'histoire de ce lieu, d'en sauvegarder la mémoire et d'en accompagner la transformation avec l'arrivée de partenaire aussi emblématique que la Rock School Barbey en septembre 2019 et l'installation d'un nouvel équipement, tiers-lieu, à l'automne 2023.

Détail de la subvention 2024 :

- Axes de médiation culturelle au service de la jeunesse, des solidarités et de la petite enfance
  - Résidence artistique COMPAGNIE LIQUIDAMBAR : 4700 €
  - Résidence artistique COMPAGNIE HECHO EN CASA : 4700 €
  - Parcours éducation artistique et culturelle du théâtre, médiation saison : 3 950 €
  - Projets avec le conservatoire : 15 250 €
  - Aide médiation archives et patrimoine : 5000 €
- Axe numérique innovant :
  - Festival Tek A(rt) Ticket – DAC : 10 000 €
  - Résidence artistique Or Normes - DAC : 5 000 €
- Axe lecture publique :
  - Demande des actions livre/lecture : 6920 €

Soit une subvention scindée sur les 3 volets :
-Médiation : 33 600 €
-Numérique : 15 000 €
-Lecture publique :6 920 €
D'un montant global de **55 520 €**

L'aide perçue sera affectée pour partie à des projets en cours de réalisation ou prévus et permettra ainsi leur maintien dans de bonnes conditions.
L'autre partie servira la création de nouveaux projets ou de nouvelles actions, **selon le tableau validé par la DRAC de Nouvelle-Aquitaine annexé à cette délibération, de répartition des sommes par services et des reversements directs aux tiers.**
La Direction des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine autorise à dépenser ces montants pour la saison 2024/2025.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I16B-DE

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide de solliciter auprès de la DRAC :
une subvention de **55 520 €** dans le cadre de la convention développement culturel et artistique 2021-2024 liant la Ville de Marmande et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de Région de Nouvelle Aquitaine pour la DRAC de NOUVELLE AQUITAINE la convention de développement territorial désignée ci-dessus et à percevoir les fonds indiqués, et à reverser les montants aux associations selon le tableau annexé.

Précise que M. le MAIRE ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation des manifestations liées à cette convention et à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels, les subventions attribuables à la réalisation de ces projets.

Votants : 31 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 31
Contre : 00 *Pour* : 31 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 26.11.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 04.12.2024.

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET